

DÉVELOPPEMENTS

DU Budget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Pour l'Exercice 1842.

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre.
2	»	Id des fonctionnaires, employés et gens de service
3	»	Loyer de l'hôtel du Ministère
»	»	Ameublement de l'hôtel du Ministère. (Mémoire).
4	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
5	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — CANAUX, RIVIÈRES, POLDRES. — PORTS ET CÔTES. — BATIMENTS CIVILS. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
SECTION PREMIÈRE.		
<i>Ponts et chaussées.</i>		
1	A.	Entretien des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir pour 1842
	B.	Salaires des préposés aux ponts à bascule
	C.	Étude de projets, frais de levée de plans, achat et réparation d'instruments, matériel et impressions du service actif.
	D.	Travaux d'amélioration, réparations extraordinaires et construction de routes nouvelles
<i>Plantations.</i>		
2	»	Frais de nouvelles plantations sur les routes de l'État
		TOTAL DE LA SECTION 1 ^{re} fr.
SECTION 2.		
<i>Canaux, rivières, poldres.</i>		
SERVICE DES CANAUX DE GAND AU SAS DE GAND, DE MAESTRICHT A BOIS-LE-DUC, DE POMMEROEUL A ANTOING ET DE LA SANDRE.		
3	A.	<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>
	»	Entretien ordinaire
	»	Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale
	»	Travaux de renforcement et de restauration des bords.
	»	Personnel
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
21,000	"	21,000	21,000	"	"	a) L'allocation du Budget de 1841 est en réalité de 116,850 fr. ; mais elle comprend, à concurrence de 25,000 francs, des traitements aujourd'hui transférés au Département de l'Intérieur; il n'y a donc, dans cette allocation, qu'une somme de fr. 91,850 qui concerne le Département des Travaux Publics. b) Le crédit de 1841 est de 21,000 fr., mais 2,000 fr. sont transférés au Budget de l'Intérieur.	
91,850	"	91,850	(a) 91,850	"	"		
9,000	"	9,000	9,000	"	"		
"	"	"	60,000	"	60,000		
22,000	"	22,000	(b) 22,000	"	"		
6,000	"	6,000	6,000	"	"		
149,850	"	149,850	209,850	"	60,000		
1,575,612							
29,320	"	2,000,000	2,600,000	"	"		
20,000							
974,508							
50,000	"	50,000	50,000	"	"		
2,650,000	"	2,650,000	2,650,000	"	"		
5,700							
18,000	"	40,960	30,460	10,500	"		
10,000							
7,260							
40,960	"	40,960	30,460	10,500	"		

NUMÉRO des	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	REPORT. fr.
3	<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
(suite.)	B. Entretien ordinaire " Renouvellement des portes d'aval de l'écluse de Hocht et de celles d'amont de l'écluse de Loozen " Construction de deux maisons de pontonnier " Construction d'un ponton " Personnel " Solde de la créance de l'entrepreneur Delbrouck, du chef des travaux autorisés en 1839 pour rétablir la navigation sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
	C. Entretien ordinaire " Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, alimentation " Personnel
	<i>Sambre canalisée.</i>
	D. Travaux d'entretien ordinaire et de dragage " Personnel
	TOTAL de Part. 3
	<i>Canal de Bruxelles à Charleroy.</i>
4	" Frais d'entretien et de personnel " Travaux incombant à la société concessionnaire pour la mise en bon état du canal, dont le montant a été versé au Trésor par la société, et qui seront exécutés par les soins du Gouvernement. " Primes pour la construction de bateaux en supposant 100 bateaux de 70 tonneaux
	<i>Service de l'Escaut.</i>
5	" Travaux ordinaires dans les provinces de la Flandre orientale et de Hainaut. " Personnel dans ces deux provinces " Travaux d'amélioration
	<i>Service de la Lys.</i>
6	" Travaux ordinaires dans la Flandre orientale " Travaux ordinaires dans la Flandre occidentale " Ponts sur la Lys mitoyenne. " Construction d'un barrage mobile à Vive-St-Éloy " Travaux d'amélioration " Personnel dans les deux Flandres.
	A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
40,960 »	»	40,960 »	30,460 »	10,500 »	»		
42,000 »	»						
»	12,000 »						
»	6,000 »	77,183 »	100,816 »	»	23,633 »		
»	2,000 »						
15,183 »	»						
»	»		5,932 09	»	5,932 09		
28,000 »	»						
72,480 »	»	113,409 »	113,409 94	»	» 94		
12,920 »	»						
113,100 »	»						
38,180 »	»	151,286 »	151,286 »	»	»		
362,838 »	20,000 »	382,838 »	401,904 03	10,500 »	29,566 03		
121,036 »	(a 19,992 87						
»	(b 7,000 »	148,028 87	135,036 »	12,992 87	»		
»	»						
16,360 »	»						
12,735 »	»	89,095 »	184,740 »	»	95,645 »		
»	60,000 »						
10,000 »	»						
15,000 »	»						
1,000 »	»	134,940 »	139,295 »	»	4,355 »		
»	(c 90,000 »						
»	15,000 »						
3,940 »	»						
542,909 »	211,992 87	754,901 87	800,975 03	23,492 87	129,566 03		

a) La dépense en plus dont il s'agit ici sera couverte par une recette extraordinaire.
 b) Un arrêté royal du 31 août 1840, statuant que, par extension des dispositions de l'arrêté du 25 mars précédent, la prime accordée pour la construction de bateaux propres à la navigation du canal de Bruxelles à Charleroy, sera acquise aux constructeurs dont les bateaux seront achevés en 1841 et 1842. — La prime à payer pour les bateaux achevés en 1842 a toutefois été réduite de moitié par l'arrêté précité, c'est-à-dire qu'elle ne sera que d'un franc par tonneau.
 On remarquera que la somme demandée ne s'élève qu'à la moitié de celle prévue au Budget de 1841.
 c) Seconde moitié de la somme nécessaire, la première moitié ayant été allouée au Budget de 1841.

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	
		REPORT fr.
		<i>Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
7	»	Entretien et travaux aux chemins de halage
	»	Travaux d'amélioration
	»	Personnel
		<i>Service de la Meuse dans le Limbourg.</i>
8	»	Travaux aux rives.
	»	Personnel
		<i>Service de la Dendre.</i>
9	»	Travaux ordinaires dans les provinces de la Flandre orientale et de Hainaut
	»	Personnel dans ces deux provinces
		<i>Service du Rupel, de la Dyle et du Demer.</i>
10	»	Travaux ordinaires
	»	Personnel
11	»	Travaux d'amélioration aux voies navigables de second ordre; frais d'étude
12	»	Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne. Complément de l'allocation du Budget de 1841
		<i>Service des bacs et bateaux de passage.</i>
13	»	Confection et entretien des bacs et de leurs dépendances
		<i>Service des poldres.</i>
14	»	Subside à la direction du poldre de Lillo.
	»	Travaux aux digues de la partie non réendiguée du poldre de Lillo
	»	Personnel
		TOTAL DE LA SECTION 2. fr.
		SECTION 3.
		PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPOORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.
		<i>Port d'Ostende.</i>
15	»	Entretien de l'avant-port
	»	Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens
	»	Entretien des écluses du bassin de commerce
	»	Révetement en charpente du second côté de l'écluse du bassin de commerce
	»	Renouvellement d'une paire de portes d'ebbe de l'écluse du bassin de commerce
		A REPORTER. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
542,009 "	211,992 87	754,001 87	860,975 03	23,492 87	129,506 03		
24,000 "	"	238,380 "	229,880 "	8,500 "	"	a) Somme égale à celle qui a été votée au Budget de 1841.	
"	(a 200,000 "						
14,380 "	"						
36,200 "	"	40,000 "	60,000 "	"	20,000 "		
3,800 "	"						
9,000 "	"	17,431 "	17,431 "	"	"		
8,431 "	"						
4,600 "	"	5,900 "	5,900 "	"	"		
1,300 "	"						
"	100,000 "	100,000 "	100,000 "	"	"		
"	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"	"		
20,000 "	"	20,000 "	30,685 87	"	10,685 87		
"	5,000 "	14,000 "	36,055 48	"	22,055 48		
8,000 "	"						
1,000 "	"						
673,620 "	556,992 87	1,230,612 87	1,380,927 38	31,992 87	182,307 38		
43,300 "	"	"	"	"	"		
2,750 "	"	"	"	"	"		
1,100 "	"	"	"	"	"		
"	10,000 "	"	"	"	"		
"	5,500 "	"	"	"	"		
47,150 "	15,500 "	"	"	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi. développements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	REPORT. fr.
	<i>Port de Nieuport.</i>
	» Travaux d'entretien
	» Réparation du vieux quai d'échouage en charpente
	» Renouvellement de la 2 ^{me} paire de portes de flot de la nouvelle écluse de Furnes.
15 (suite.)	» Continuation de la rectification du chenal sur la rive Est du port.
	<i>Côte de Blankenberghe.</i>
	» Travaux d'entretien
	» Personnel des ports et côtes
	<i>Phares et Fanaux.</i>
16	» Frais d'entretien des phares et fanaux.
	» Construction d'un nouveau fanal avec habitation de garde, sur les dunes au village de Hoyst.
	TOTAL DE LA SECTION 3. fr.
	SECTION 4.
	<i>Bâtiments civils.</i>
17	» Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État Le Département des Travaux Publics aura à pourvoir, en 1842, à l'entretien de bâtiments auxquels il est resté étranger jusqu'à présent, savoir : 1 ^o le bâtiment occupé par la haute cour militaire, rue Notre-Dame-aux-Neiges; 2 ^o l'hôtel de la monnaie à Bruxelles. De là l'augmentation de 4,000 francs qui est demandée.
18	» Constructions nouvelles et travaux d'amélioration.
	1 ^o Grosses réparations et constructions nouvelles à effectuer aux bâtiments du Gouvernement provincial à Mons. fr. 20,000 »
	2 ^o Achèvement des bâtiments occupés par le Gouvernement provincial à Hasselt 5,000 »
	Fr. 25,000 »
	TOTAL DE LA SECTION 4. fr.
	SECTION 5.
	<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>
19	» Traitements des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, indemnités et dépenses éventuelles
	TOTAL DE LA SECTION 5. fr.
	Récapitulation du chapitre II.
	SECTION 1 ^{re} . — Ponts et chaussées
	» 2. — Canaux, rivières et polders.
	» 3. — Ports et côtes.
	» 4. — Bâtiments civils
	» 5. — Personnel des ponts et chaussées.
	TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué TOTAL L'EXERCICE 1841	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
47,150 »	15,500 »						
17,133 33	»						
»	8,000 »						
»	2,700 »	219,833 30	214,632 08	5,201 22	»		
»	4,400 »						
111,685 82	»						
13,304 15	»						
1,000 »	»	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»		
»	4,000 »						
190,233 30	34,600 »	224,833 30	216,632 08	8,201 22	»		
34,000 »	»	34,000 »	30,000 »	4,000 »	»		
»	25,000 »	25,000 »	43,000 »	»	18,000 »		
34,000 »	25,000 »	59,000 »	73,000 »	4,000 »	18,000 »		
451,000 »	»	451,000 »	451,000 »	»	»		
451,000 »	»	451,000 »	451,000 »	»	»		
2,650,000 »	»	2,650,000 »	2,650,000 »	»	»		
673,620 »	556,992 87	1,230,612 87	1,380,927 38	31,992 87	182,307 38		
190,233 30	34,600 »	224,833 30	216,632 08	8,201 22	»		
34,000 »	25,000 »	59,000 »	73,000 »	»	14,000 »		
451,000 »	»	451,000 »	451,000 »	»	»		
3,998,853 30	616,592 87	4,615,446 17	4,771,559 46	40,194 09	196,307 38		

<p>NUMÉRO des articles de la loi.</p> <p>dévelop- pements des articles.</p>	<p>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</p>
	<p style="text-align: center;">CHAPITRE III.</p> <p style="text-align: center;">CHEMIN DE FER — POSTES.</p> <p style="text-align: center;">SECTION 1^{re}.</p> <p style="text-align: center;"><i>Chemin de Fer.</i></p> <p>Unique. » Chemin de fer. — Entretien de la route, des bâtiments et dépendances; locomotion et entretien du matériel; perception et factage; administration centrale et dépenses générales</p> <p>La somme demandée pour 1842 présente à peu près un chiffre égal à celui dont les besoins de l'exercice 1841 réclameront l'emploi. De nouvelles sections devant être livrées à la circulation, on serait fondé à réclamer de ce chef une augmentation de crédit; mais, sans pouvoir en donner la certitude, on espère que les mesures d'amélioration dans le service déjà prises, et celles qu'on se propose de prendre encore, auront pour effet de réduire les dépenses de 1842 au chiffre de celles effectuées en 1841. Toutefois, comme les mesures déjà prises sont difficiles à apprécier dès maintenant, quant à leur effet sur les crédits partiels, et qu'il importe de se réserver pour 1842 quelque latitude, l'on a réuni, dans un seul article global, les trois articles du Budget de 1841.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DE LA SECTION 1^{re} DU CHAPITRE III. fr.</p> <p style="text-align: center;">SECTION 2.</p> <p style="text-align: center;"><i>Postes.</i></p> <p>Unique. » Postes. — Personnel, matériel, transport des dépêches, service rural, papiers et impressions</p> <p>Les arrêtés du 6 avril 1841 ont posé les bases d'une nouvelle organisation, qui, à raison du travail de détail long et difficile qu'elle a exigé, est seulement en voie d'exécution depuis quelque temps. — D'un autre côté, il a paru que l'on pourrait profiter de ce changement de système dans le service des postes pour introduire quelques améliorations en ce qui touche la comptabilité budgétaire, et particulièrement à l'égard de diverses recettes et dépenses, connues sous le nom d'émoluments, et qui, jusqu'ici, sont restées en dehors des Budgets, et aussi pour chercher à mettre le service des postes mieux en rapport avec le service d'exploitation du chemin de fer. On espère ainsi arriver à des économies; mais, pour les réaliser, il est nécessaire, au moins cette année, que les crédits partiels, votés précédemment, soient réunis en un seul crédit global.</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DE LA SECTION 2 DU CHAPITRE III. fr.</p> <p style="text-align: center;">Récapitulation du chapitre III.</p> <p>SECTION 1^{re}. — Chemin de fer</p> <p>» 2^{me}. — Postes</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE III. fr.</p>

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinares et pé- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
4,440,000 »	»	4,440,000 »	(1) 3,640,000 »	800,000 »	»		(1) Les dépenses effectuées jusqu'à ce jour font prévoir que, pour l'exercice 1841, il faudra demander des crédits supplémentaires, à concurrence de 7 à 800,000 francs
4,440,000 »	»	4,440,000 »	3,640,000 »	800,000 »	»		
1,070,546 »	»	1,070,546 »	1,045,546 »	(2) 25,000 »	»		(2) Cette augmentation de dépenses sera balancée par une augmentation de recettes du service rural.
1,070,546 »	»	1,070,546 »	1,045,546 »	25,000 »	»		
4,440,000 »	»	4,440,000 »	3,640,000 »	800,000 »	»		
1,070,546 »	»	1,070,546 »	1,045,546 »	25,000 »	»		
5,510,546 »	»	5,510,546 »	4,685,546 »	825,000 »	»		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
MINES.		
<i>Conseil des Mines.</i>		
1	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du conseil des mines fr. 42,000 »
	»	Frais de route, indemnités éventuelles pour les conseillers honoraires 1,200 »
	»	Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achat de livres, chauffage et éclairage 2,400 »
<i>Ingénieurs et conducteurs.</i>		
2	»	Traitements des ingénieurs et des conducteurs 103,500 »
	»	Frais de bureau et de déplacement, et dépenses éventuelles par suite de promotions ou d'admissions dans le corps 40,000 »
3	»	Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement. 45,000 »
4	»	Impressions, achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et mémoires, essais et expériences 10,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		
CHAPITRE V.		
SECOURS.		
Unique.	»	Secours à des employés ou familles d'employés qui n'ont pas des droits à la pension
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	»	Dépenses imprévues.
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
45,600 »	»	45,600 »	45,600 »	»	»		
143,500 »	»	143,500 »	143,500 »	»	»		
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»		
244,100 »	»	244,100 »	244,100 »	»	»		
3,000 »	»	3,000 »	(1) 3,000 »	»	»		(1) L'allocation s'é- levait à 5,000 francs ; mais elle n'est, en réa- lité, que de 3,000 fr., une somme de 2,000 fr. se trouvant transférée au Budget de l'Inté- rieur.
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»		
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»		
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<h1>Récapitulation.</h1>		
I.	118	Administration Centrale
II.	<i>Ib.</i>	Ponts et chaussées, canaux, rivières, poldres, ports et côtes, bâtiments civils, personnel des ponts et chaussées
III.	120	Chemin de fer.—Postes. ²
IV.	128	Mines.
V.	<i>Ib.</i>	Secours
VI.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAUX. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1842.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1841.	DIFFÉRENCE		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1842.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinales et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		en plus AU BUDGET de 1842.	en moins AU BUDGET de 1842.		
140,850 »	»	140,850 »	209,850 »	»	60,000 »		
3,098,853 30	616,592 87	4,615,446 17	4,771,559 46	40,194 09	196,307 38		
5,510,546 »	»	5,510,546 »	4,685,546 »	825,000 »	»		
244,100 »	»	244,100 »	244,100 »	»	»		
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»		
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»		
9,936,349 80	616,592 87	10,552,942 17	9,944,055 46	805,194 09	256,307 38		
Différence en plus. . . . fr.				608,886 71			

132